

Lors du Conseil communal du 29 avril 2019

Gregory Matgen, échevin LB-DÉFI de l'environnement et du développement durable a été interpellé par une conseillère sur l'état des potagers communaux.

### Voici sa réponse

**Gregory Matgen** : La commune met actuellement 3 sites à disposition pour la culture potagère : rue de la Station, clos Hof ten Berg et parc des Sources. Cela représente en tout 53 parcelles de diverses tailles (superficie moyenne : 64 m<sup>2</sup>).

A titre de comparaison, la commune de Woluwe-Saint-Pierre gère un site de 20 parcelles. Au niveau de la Région bruxelloise, Bruxelles-Environnement recense sur son site internet 320 parcelles en Région bruxelloise.

Depuis 2011, 31 potagistes ont pu bénéficier de l'attribution d'une parcelle.

1 seule parcelle est actuellement en attente d'attribution.

*Les parcelles potagères  
à Woluwe-Saint-Lambert >*

Lors de la mandature précédente, 12 parcelles de potagers supplémentaires ont été créées. Nous en créerons bientôt 20 de plus, conformément aux engagements pris dans la déclaration de politique générale d'augmenter le nombre de potagers communaux pour répondre aux attentes des habitants.

Woluwe-Saint-Lambert, à elle seule, représentera avec ces nouveaux potagers l'équivalent de 22% de l'offre totale en Région bruxelloise.

Nous soutenons également les initiatives citoyennes de développement de potagers de quartiers, et nous tentons de promouvoir le co-jardinage, encore trop peu connu.



*< Vasque potagère citoyenne – av. Gilsoul*





**En dehors de ces potagers communaux**, le Collège ne délivre pas d'autorisation pour cultiver des terrains sauf à de très rares exceptions. Il s'agit alors d'occupations temporaires à titre tout à fait précaire, comme ce fut le cas pour une dent creuse, située chaussée de Roodebeek (terrain désormais bâti) ou encore pour un terrain situé rue Saint-Lambert.

### **Bientôt de nouveaux potagers**

Le collège a récemment décidé de le faire entrer dans le régime réglementaire des potagers ce terrain situé rue Saint-Lambert. Une vingtaine de parcelles y seront créées, attribuées et mises en culture dès l'année prochaine.

Cette décision devrait permettre d'accueillir un part importante des candidats actuellement placés sur la liste d'attente.

**Les critères d'adjudication des parcelles** disponibles sont fixés

par le règlement communal.

- Si aucune demande de mutation n'est enregistrée, la parcelle libre est attribuée par ordre chronologique d'inscription sur la liste d'attente.
- Le candidat ne peut disposer d'un terrain privé d'une certaine grandeur.
- Les demandes ne peuvent pas être limitées aux habitants de la commune.
- Un point de priorité est toutefois accordé aux habitants de Woluwe-Saint-Lambert.
- Tous les occupants doivent respecter ce règlement et conclure une convention d'occupation qui est renouvelée tous les 3 ans. Celle-ci fixe des règles de bonne gestion, et notamment l'interdiction d'utiliser des pesticides.

### **Suivi de l'utilisation des parcelles**

Le service communal compétent est attentif à la bonne gestion des parcelles, et en cas de défaut d'exploitation, un rapport est dressé et peut mener, après avertissement, à la rupture du contrat. La parcelle est alors réattribuée.

### **Pourquoi certaines parcelles sont-elles plus grandes ?**

A une époque où la demande était beaucoup moins grande, certaines personnes ont reçu en gestion des parcelles de plus grande taille. Il est étonnant qu'ECOLO réclame qu'il soit brutalement mis fin à la convention d'occupation de ces personnes pour pouvoir subdiviser leur parcelle. Ce serait une punition injuste de retirer la gestion d'une partie de ces parcelles à ces personnes qui pourtant les cultivent correctement et avec passion depuis longtemps

Le Collège a lui, pour principe, de ne pas pénaliser les personnes qui jardinent depuis de nombreuses années sur ces plus grandes parcelles. Nous estimons qu'il s'agit d'une approche humaine et logique vis-à-vis de ces potagistes souvent expérimentés qui cultivent avec cœur leur parcelle et dont les conseils peuvent être précieux pour les débutants.

Cependant, si l'occupant d'une de ces grandes parcelles renonce à son occupation, elle sera divisée en plus petites parcelles.

